

I - LA FORMATION INITIALE DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1.1. POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2003

1.1.1. EVOLUTION DES RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

1.1.1.1. Spécialité « Génie Rural »

Pour la spécialité « Génie Rural », après les travaux de l'année 2002 qui concernaient les missions de police de l'eau, la rénovation du référentiel de formation s'est poursuivie en 2003 avec la mise à jour du descriptif d'activités des TSSMA GR chargés d'ingénierie publique dans les domaines :

- de l'élaboration de projets d'équipement rural (maîtrise d'œuvre, conduite d'opération),
- de l'assistance conseil pluriannuelle de suivi de gestion de service public,
- de l'assistance conseil occasionnelle de délégation de service public.

Ce travail a fait l'objet d'une validation auprès de techniciens en poste dans les services, avant d'être soumis à la commission spécialisée Génie Rural puis au Conseil de Formation.

Une nouvelle actualisation est prévue pour l'année 2004 :

- intégration au référentiel du descriptif d'activités des TSSMA GR en poste en DIREN (enquêtes effectuées en novembre 2003),
- prise en compte des évolutions de l'ingénierie publique (travaux du groupe GPEEC, travaux du groupe formation ingénierie publique, orientations données par le CIADT de septembre 2003),
- meilleure description des tâches dans les différents domaines d'activité de l'ingénierie publique (eau potable, informatique, aménagement de cours d'eau, épuration, traitement eau potable, stations de pompage),
- analyse des tâches et des capacités dans le domaine du génie civil (résistance des matériaux, béton armé, mécanique des sols),
- approche de la démarche qualité en ingénierie publique.

1.1.1.2. Spécialité « Travaux Forestiers »

En spécialité « Travaux Forestiers », un groupe de pilotage sur la rénovation de la formation a été constitué en 2002 à la demande du directeur général de l'administration. Ce groupe était présidé par Jean-François CHAUMONT, ingénieur général du GREF, et composé de représentants du groupement des DRAF, du groupement des DDAF, du collège des IGIR, de la DGA (sous direction de la modernisation des services et bureau FORMCO), du ministère de l'écologie et du développement durable, de l'observatoire des missions et des métiers, de l'INFOMA et des syndicats CGT, SNTMA-FO, SYGMA-CFDT et UNSA.

Depuis juin 2002, 6 réunions ont été tenues à Paris. Les fiches d'emploi-type des techniciens « forestiers » en DDAF, DRAF et DIREN rédigées par l'Observatoire des Missions et des Métiers du ministère (OMM) ont constitué les bases de réflexion du groupe de travail.

A l'issue de la dernière réunion du 11 juin 2003, Jean-François CHAUMONT a transmis une note de synthèse aux directeurs généraux des deux ministères (MAAPAR et MEDD), avec les fiches d'emploi-type et une proposition d'objectifs de formation validée par le groupe de travail. Par ailleurs, le groupe de travail a indiqué que le nom de la spécialité, dite « Travaux Forestiers », ne correspond plus vraiment aux divers emplois confiés à ces personnels. Il est proposé de modifier le nom de cette spécialité lors d'une prochaine actualisation du statut des TSSMA.

Les nouveaux objectifs de formation, plus élargis à l'environnement (notamment dans le domaine de l'eau), et moins centrés sur les techniques forestières, ont été proposés à la commission spécialisée du 24 juin 2003, puis au conseil de la formation du 22 septembre 2003. Quelques amendements ont été proposés. La rédaction détaillée de 4 OTI, choisis parmi les plus rénovés, a été également examinée. La mise en forme des 9 OTI restants est en cours.

1.1.1.3. Spécialité « Techniques Agricoles »

La dernière mise à jour du référentiel de cette spécialité date de 2000. Les premiers résultats de cette évolution paraissent bons, il n'a pas paru nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour.

1.1.1.4. Spécialité « Vétérinaire »

Une petite modification a été apportée au référentiel de formation de la spécialité « Vétérinaire ». En effet, lors du conseil de la formation du 22 septembre 2003, les contenus respectifs des OTI 4 et OTI 11 ont été examinés et les décisions suivantes ont été prises :

- OTI 4 intitulé « être capable de maîtriser l'inspection sanitaire d'une filière de production animale autre que celle des animaux de boucherie ». Le terme "maîtriser" n'est pas adapté : les techniciens n'ont pas assez d'expérience pour maîtriser l'inspection à la sortie de l'INFOMA. L'OTI 4 a été renommé « être capable de mobiliser ses connaissances techniques et méthodologiques pour l'inspection d'une filière de production animale autre que celle des animaux de boucherie.
- OTI 11 : les conditions d'évaluation du courrier professionnel porte sur la forme (déjà évaluée dans l'OTI communication écrite) et sur le fond ; certains stagiaires trouvent cela trop sévère. Le conseil a décidé de maintenir le système actuel.

1.1.2. ENQUETE SUR LA QUALITE DE LA FORMATION INITIALE

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise dans les deux centres de l'INFOMA, une enquête a été faite auprès des techniciens sortis de l'INFOMA depuis que la formation dure deux ans. Le questionnaire a été envoyé aux 4 promotions par e-mail ou par courrier. Il comportait une évaluation de la formation suivie à l'INFOMA et un volet pour des propositions d'adaptation.

	GR	TA	TF	TV
Envoyés	99	113	42	300
Reçus	48	68	27	79

Les résultats montrent pour toutes les spécialités des difficultés d'approche du poste dans le domaine juridique (54%). Il faut que l'INFOMA renforce sa formation à cet égard.

Les points jugés à améliorer (communication, technologie, utilisation des logiciels professionnels) recourent les modifications introduites dans les référentiels depuis 3 ans. De très nombreuses suggestions ponctuelles ont été recueillies, difficiles à synthétiser. Certaines d'entre elles ont déjà été mises en œuvre.

1.2. PROMOTION 2001- 2003 : BILAN D'UN CYCLE COMPLET DE FORMATION

L'ensemble des informations administratives et pédagogiques a été rassemblé dans un document de présentation unique, intitulé "formation initiale des techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture : promotion 2001-2003".